

TARIF FORMATIONS 2024-2025

FORMATIONS	Formation Continue INSCRIPTION CONVENTIONNÉE	Formation Continue INSCRIPTION INDIVIDUELLE	Formation initiale INSCRIPTION INDIVIDUELLE
Certification PIX	*Etudiants et personnel extérieur CYU - formation en présence : 45€ Exonération de la CVEC		
	*Etudiants et personnel extérieur CYU - formation à distance : 60€ Exonération de la CVEC		
CAPEFE Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger	*Etudiants et personnel CYU - formation à distance : 0€ Exonération de la CVEC		
	*Financement individuel - Formation initiale étudiant inscrit en MEEF parcours EEFE : 50€ Exonération CVEC		
	*Financement individuel - Formation initiale étudiant inscrit en MEEF INSPÉ Versailles : 200€ + 103€ CVEC		
	*Financement individuel - Formation initiale hors INSPÉ Versailles : 700€ + 103€ CVEC		
	*Personnel en poste - Formation continue à titre individuel : 700€ + 103€ CVEC		
	*Personnel en poste - Formation continue conventionnée : 1500€ Exonération de la CVEC		
	Non éligible au CPF		
Licences Sciences humaines et sociales Sciences de l'Éducation et de la formation	1500€ Exonération CVEC	175€ + 103€ CVEC	175€ + 103€ CVEC
Master Psychologie (hors MEEF)	1500€ Exonération CVEC	250€ + 103€ CVEC	250€ + 103€ CVEC
DU Prépa CRPE	1500€ Exonération CVEC	1000€ + 103€ CVEC	500€ + 103€ CVEC
DU Prépa CAPET/CAPLP	1500€ Exonération CVEC	1000€ + 103€ CVEC	500€ + 103€ CVEC
DU Prépa CPE	1500€ Exonération CVEC	1000€ + 103€ CVEC	500€ + 103€ CVEC
DU COOTOPIA	1500€ + frais d'IA 170€ Exonération CVEC	900€ + frais d'IA 170€ + 103€ CVEC	900€ + frais d'IA 170€ + 103€ CVEC
DU Formation de formateurs des personnels enseignants et éducatifs	Financement conventionné pris en charge par le Rectorat Exonération de la CVEC		
DU Médiation culturelle et éducation artistique MCEA	1500€ Exonération CVEC	1000€ Exonération CVEC	
DU Passerelle vers M2 EPDIS (54 heures de mars à juin)	*Financement conventionné : 800€ Exonération CVEC - Si ancien stagiaire CAFERUIS EPSS : 600€ Exonération CVEC		
Masters Inspé M1-M2	*Financement individuel : 400€ + 103€ CVEC - Si ancien stagiaire CAFERUIS EPSS : 250€ + 103€ CVEC		
Mentions MEEF 1-2-3-4	1500€ par année universitaire Exonération de la CVEC	250€ + 103€ CVEC	250€ + 103€ CVEC Redoublant : 250€ + 103€ CVEC
Master Enseignement en établissement francophone à l'international (EIEF)	<i>Convention Egypte convention en cours</i>		
	*Convention Tunisie 2020-2024 - 2750€ par étudiant M1 ou M2 Exonération de la CVEC		
Mention 4 - ACREDITE M1	*1500€ par étudiant M2 en 2020-2021 et 2021-2022 Exonération de la CVEC		
	*Financement conventionné : 1500€ - Convention CY-AUF Exonération de la CVEC		
	*Financement individuel (hors convention) : 2777€ + 103€ CVEC		
	*Etudiants étrangers hors UE : 3770€ Exonération CVEC		
Mention 4 - ACREDITE M2	*Redoublant : 250€ - Exonération CVEC		
	*Financement conventionné : 1800€ - Convention CY-AUF Exonération de la CVEC		
	*Financement individuel (hors convention) : 2777€ + 103€ CVEC		
Mention 4 - APRIBEP M1/M2	*Etudiants étrangers hors UE : 3770€ Exonération CVEC		
	*Redoublant : 250€ - Exonération CVEC		
	Master 1 :		
	Montant réservé par convention : 92-95-78 Exonération de la CVEC		
Mention 4 - EPDIS M1	Master 2 :		
	*Financement conventionné : 1500€ Exonération de la CVEC		
	*Financement individuel : 250€ + 103€ CVEC		
	*Redoublant 250€ + 103€ CVEC		
Mention 4 - EPDIS M2	<i>Convention EPSS/CYU en cours</i>		
	Financement conventionné : 3200€ Exonération CVEC		
	Si ancien stagiaire CAFERUIS EPSS : 2200€ Exonération CVEC		
	Financement individuel : 1500€ + 103€ CVEC		
Mention 4 - IFAR - FFE - REDEF M2 Possibilité d'un master 2 sur 2 ans	Si ancien stagiaire CAFERUIS EPSS : 1000€ + 103€ CVEC		
	Redoublant : 250€ + 103€ CVEC		
	Financement conventionné : 3000€ Exonération CVEC		
Mention 4 FIL M1/M2	Financement individuel : 250€ + 103€ CVEC		
	Redoublant : 250€ + 103€ CVEC		
	Financement conventionné : 1500€ Exonération CVEC		
MASTERS MEEF 1-2-3-4	3770€ Etudiants étrangers hors UE Exonération CVEC		
VAPP	Financement individuel : 80€		
	Les frais correspondent aux frais de dossier, ils sont indivisibles. Quel que soit le résultat prononcé, ils ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement		

\*Exonération des frais d'inscription et de la CVEC pour les personnels CYU

\*Exonération de la CVEC :

- Si la formation bénéficie d'une prise en charge (convention)
- Si la formation est financée avec mobilisation du CPF

Les candidats en Formation continue doivent fournir la convention, le contrat ou l'attestation de prise en charge financière de leur formation afin de finaliser leur inscription administrative. S'ils sont dans l'impossibilité de fournir ce document, ils devront s'acquitter des frais d'inscription et pourront effectuer une demande de remboursement lors de l'envoi de la pièce manquante.

**Statut de la formation initiale:**

Toutes personnes n'ayant jamais interrompu son cursus de formation depuis son entrée dans l'enseignement supérieur suite à l'obtention du baccalauréat.  
Non inscrit à Pôle emploi.  
Une année d'interruption d'étude n'équivaut pas à une interruption significative du cursus initiale de formation.  
Situation salariale en France (CDD, temps partiel) en parallèle d'un cursus initial (emploi étudiant)

**Statut de la formation professionnelle continue:**

Salarié à temps plein ou partiel bénéficiant ou non d'une prise en charge par un tiers  
Fonctionnaire - Demandeur d'emploi - Profession libérale - Autoentrepreneur - Intermittent du spectacle